

République Française
Département Sarthe (72)
Commune de Marçon

DECISION DU MAIRE N° 2024-D014

Espace de loisirs - Prestation musicale - Animation saison 2024

Mme Monique TROTIN, Maire de la Commune de Marçon,

Vu la délibération n° 2020/049 du 05/06/2020 relative aux délégations d'attribution du Conseil Municipal au Maire et notamment en matière de marchés publics

Vu l'inscription budgétaire au budget de la commune de l'exercice 2024,

Vu la proposition reçue,

Considérant que l'organisation d'un concert de jazz, permet de compléter les animations de l'espace de loisirs pendant la saison estivale 2024,

DECIDE

Article n° 1 : La société MUSILINK, dont le siège social est situé à Séez (Rhône-Alpes), 2230 route du Col du petit St Bernard - est retenue pour la mise à disposition des artistes du groupe "Swamp city six" pour l'organisation d'un concert sur l'espace de loisirs en date du 20/07/2024.

Article n°2 : Le montant total de la prestation musicale s'élève à 1 428.57€ net. Le montant des frais de service Musilink sont de 59.52€ ht soit 71.43€ ttc. Le montant total de cette prestation de jazz, s'élève à **1 488.09€ hors taxes soit 1 500€ toutes taxes comprises.**

Article n° 3 : Mention de cette décision sera faite au prochain conseil municipal

Fait à Marçon, le 18/03/2024

Le Maire,
Monique TROTIN

